

## Procès-verbal du Conseil d'école du jeudi 19 octobre 2017 Ecole Porte Madeleine

### Personnes présentes :

Mairie : Mr Gibey, maire de Jargeau

Parents élus : Mmes Bourgeon, Huet-Dupuis, Terranova, Pellé, Beaujouan, Guyon, Boursin, Aucharles, Mr Djouaber (suppléant)

Enseignants : Mmes Chennebault, Flori, Huet, Asselin, Izambard, Zoïs, Wilmotte, Marcault, Baggio, Mrs Chollet et Mahon de Monaghan

DDEN : Mme Guitteny

Personnes excusées : Mme Bourgeon, inspectrice de l'éducation nationale, Mmes Curt et Valentin, enseignantes

Président de séance : Mr Chollet, directeur de l'école

Secrétaire de séance : Mme Flori, enseignante

Ouverture de séance : 18h05

### 1. Présentation, rôle et règlement du conseil d'école

- ❖ Rôle : Mr Chollet félicite les parents pour leur élection et rappelle le rôle et les compétences du conseil d'école : le conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année scolaire. Il peut exceptionnellement se réunir une autre fois. Il est composé des représentants de la mairie, des parents d'élèves élus, d'un DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale) et des enseignants de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale est convié à chaque conseil d'école. Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école qui peut inviter toute personne dont la présence est jugée nécessaire en fonction des points abordés. Il est fondamental pour créer le lien entre parents, municipalité et enseignants dans le but de rendre l'école plus accueillante et performante pour les élèves. Le conseil d'école vote, donne son accord, son avis, informe sur un certain nombre de points relatifs à l'école.

- ❖ Règlement du conseil d'école : l'intégralité du règlement (qui a été diffusé et lu en amont du conseil) est approuvée à l'unanimité le 19 octobre 2017.  
Mr Chollet commente les articles du règlement du conseil d'école.

- ❖ Les prochains conseils d'école auront lieu jeudi 22 février 2018 et jeudi 14 juin 2017.

### 2. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur conforme au règlement départemental est présenté au 1<sup>er</sup> conseil d'école. Il n'a pas subi de modifications par rapport à l'année dernière. Il a été consigné (accompagné de ses annexes, la charte de la laïcité et le protocole harcèlement) dans tous les carnets de liaison et visé par les familles. Il doit être voté pour l'année scolaire.

Approuvé à l'unanimité le 19 octobre 2017.

### 3. Structure pédagogique

A ce jour, l'école compte 188 élèves répartis comme suit :

CE2 : Mme Baggio : 24 élèves

CE2 : Mme Huet/Mme Izambard : 23 élèves

CE2 : Mme Asselin/Mme Izambard : 23 élèves

CM1 : Mme Chennebault : 26 élèves

CM1 : Mme Flori : 25 élèves

CM1 : Mme Curt/Mme Marcault : 22 élèves

CM2 : Mr Chollet/Mme Wilmotte : 22 élèves

CM2 : Mme Zoïs/ Mme Valentin : 24 élèves

A noter également la présence dans l'école de Mme Chaumette : EVS (aides aux tâches administratives dans les trois écoles de Jargeau) dont le contrat se termine en février (contrat aidé).

- ✓ Question « ensemble pour l'école » : Comment sont faites les classes, est-ce une règle qui évolue ou est-ce toujours la même ?

Au mois de mai-juin, une projection (ou deux) de la structure des classes de l'école (nombre de classes de CE2, de CM1, de CM2, double niveau) est réalisée en fonction du nombre d'élèves par niveau. Les enseignants se positionnent sur une classe et le conseil des maîtres valide. Les conseils de cycle (cycle 2 et cycle 3) se réunissent ensuite pour travailler sur la répartition des élèves et « l'équilibre des classes » selon plusieurs critères : équilibre des effectifs, répartition filles/garçons, élèves à besoins particuliers

(qui ont besoin d'aide, qui ont une AVS, qui ont des difficultés dans leur comportement), fratrie/famille, autres. Sauf cas exceptionnel (un enseignant qui suit sa classe), les élèves sont « mélangés » d'une année à l'autre.

#### 4. Sécurité dans l'école

Des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sureté) sont mis en œuvre dans l'école : risques majeurs / attentat intrusion. Ils servent à préparer l'école à des situations de crise et ont été travaillés au niveau :

- Institutionnel : travail en conseil des maîtres
- Pédagogique : séances menées auprès des élèves

Des exercices sont prévus dans l'année : 3 exercices évacuation et 3 exercices attentat-intrusion (avec choix des scénarios).

2 signes distincts pour confinement et évacuation.

Cas particulier : intrusion malveillante, chaque enseignant gère sa classe en fonction de la situation.

#### 5. Aides aux élèves

Plusieurs niveaux : en classe pendant le temps scolaire, l'Aide Pédagogique Complémentaire en plus du temps de classe (APC), les stages de réussite (pendant les vacances scolaires sous conditions).

Le RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté. Il est composé d'enseignants spécialisés et d'une psychologue scolaire (celle-ci peut être directement sollicitée par les parents). Les coordonnées sont disponibles sur le panneau d'information.

#### 6. Projet d'école : présentation de l'avenant au projet d'école et des projets 2017 / 2018

Le projet d'école actuel est valable jusqu'en 2019. Chaque année, des avenants sont rédigés pour fixer les actions à mener.

- ❖ Avenant APC : Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont proposées et organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité pour un groupe restreint d'élèves. Ce temps, s'ajoutant aux 24 heures d'enseignements hebdomadaires, permet d'apporter :
  - Une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages,
  - Une aide au travail personnel (méthodologie...)

- La mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les parents des élèves concernés sont informés par écrit par l'enseignant, ils doivent donner leur autorisation écrite.

Les modalités d'organisation retenues à l'école sont les suivantes :

1<sup>ère</sup> période: travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves d'un même niveau de classe.

2<sup>ème</sup> période : activités manuelles pour le marché de Noël / conseils d'élèves

3<sup>ème</sup> période : travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves / conseils d'élèves.

4<sup>ème</sup> période : travail sur des difficultés ponctuelles par groupe de 3, 4 ou 5 élèves / conseils d'élèves

5<sup>ème</sup> période : activités en lien avec le projet d'école.

Un ajustement est prévu à chaque début de période, si nécessaire.

❖ Autres avenants : les actions amorcées sont reconduites :

- Parcours citoyen : il est décrit et commenté par M. Chollet (sécurité routière avec le permis piéton, l'adateep, le « permis » vélo, les conseils d'élèves, les rencontres intergénérationnelles...)
- Parcours artistique et culturel : JMF (CE2), Ecole et cinéma (CM1), théâtre (CM2).
- Dans les autres enseignements : axes de travail sur la production d'écrit, la résolution de problèmes, l'initiation à l'allemand en CM2.

❖ Autres projets (sous réserve d'acceptation des organismes sollicités, de l'Inspection de l'Education Nationale et d'un financement suffisant) :

- CE2 : projet autour du Moyen-âge, sortie au théâtre (Fables de La Fontaine, Mmes Baggio et Asselin), open de tennis Handisport
- CM1 : danse africaine, chant, percussions, théâtre pour construire un spectacle en fin d'année
- CM2 : activité billard, projet golf (5 journées, Mmes Zoïs et Curt), projet avec le collège (maths, théâtre, sport), classe découverte plages du débarquement Normandie (Mr Chollet)

❖ Actions de financements des projets :

- Vente de gâteaux pour financer les projets.

- Vente d’objets fabriqués en classe et de douceurs au marché de Noël.
- Vente de grilles pour gagner une dinde de Noël.
- Vente de chocolats organisée par « ensemble pour l’école »

#### ❖ Conseil école-collège

Le cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) institue deux conseils école-collège par an avec des représentants des écoles du secteur. Il permet de faire le lien entre l’école et le collège et de valider les actions qui seront menées :

- Commission de liaison (échanges autour des élèves)
- Actions pédagogiques communes (à ce jour, ces actions restent à valider) : rencontre sportive CM2/6<sup>ème</sup>, le rallye math, le théâtre, autres ?
- Journée visite du collège

#### ❖ Définition de la zone de proximité

Le conseil des maîtres a défini la zone de proximité. Dans cette zone, les sorties ne nécessitent pas d’accompagnateurs supplémentaires : Jargeau (hors hameaux) – Stade – Collège – Piscine - Ecole Berry – maison de retraite - Bords de Loire (de l’école à la station d’épuration jusqu’au déversoir).

#### ❖ ELCO (enseignement des langues et culture d’origine)

Mr Chollet indique que l’inspection lui a signifié qu’il n’y aurait pas d’enseignement de langue turque cette année dans l’école.

### 7. Bilan financier coopérative scolaire

Participe au financement de projets, de matériel, d’équipement informatique, abonnement de classe, livres pour la bibliothèque...

Elle est financée grâce aux cotisations des parents, marché de Noël, chocolats de Noël, vente de gâteaux, vente de dindes de Noël, photos de classe, fête de l’école (tombola). Un budget est alloué à chaque classe pour financer les projets. Mr Chollet remercie les parents pour les actions menées au cours de l’année.

### 8. Travaux

Projets travaux : remplacement de stores dans les classes (fenêtres près des tableaux), installation des vidéoprojecteurs pour les classes qui n’étaient pas équipées.

### 9. Questions diverses posées par l’association de parents

#### ❖ Questions à destination de l’équipe enseignante

- ✓ Question « ensemble pour l’école » : Vous semble-t-il possible, en cas d’absence d’un enseignant, de nous informer par mail pour pouvoir prévenir les parents au plus vite ? Cela permet aux parents de s’organiser pendant la soirée pour éviter les surcharges des autres classes.

Deux cas de figures : soit l’enseignant sait qu’il va être absent et prévient les familles par le biais du carnet de liaison (en précisant s’il y a remplacement ou non), soit c’est imprévu et l’enseignant prévient le matin l’inspection qui nous attribue ou non un remplaçant (information connue qu’après l’arrivée des élèves).

- ✓ Question « ensemble pour l’école » : Pour les enfants venant seuls à l’école, et dont les parents s’engagent à prévenir en cas d’absence, serait-il possible de prévenir les parents en cas d’absence ? Cela permettrait aux parents de réagir tout de suite en cas de soucis.

Un pointage est effectué tous les matins et les absences non justifiées (pas d’appel téléphonique ou pas de message sur le répondeur) sont identifiées et les parents sont appelés. Le délai pour l’appel est variable selon si Mme Chaumette est présente ou si c’est le jour de décharge du directeur.

Il est donc très important que les parents préviennent si leur enfant est absent (voir règlement intérieur)

- ✓ Question « association des parents d’élèves de Jargeau » : Peut-on envisager que les enfants à vélos ne sortent pas en même temps que les piétons ou pas au même endroit ?

Rappel : mesure Vigipirate « sécurité renforcée – risque attentat ». Dans ce cadre, les ouvertures de l’école sont limitées.

Sortie des élèves : les enseignants et les personnels mairie doivent « filtrer » les sorties (élèves qui vont au TAP, élèves qui quittent l’école) donc il ne semble pas judicieux d’ouvrir plusieurs portails. Les vélos peuvent avoir comme consigne de laisser passer les piétons.

✓ Question « association des parents d'élèves de Jargeau » : Pouvez-vous expliquer la règle pour aller aux toilettes durant la classe ?

Règle générale : les élèves ne sont pas autorisés à aller aux toilettes aux heures de classe. Cependant, certaines urgences (maladie, saignement, mains très sales...) sont prises en compte.

❖ Questions à destination de la mairie

✓ Problèmes de stationnement : le policier municipal viendra de temps en temps faire de la « pédagogie ».

✓ Problèmes au niveau de la restauration scolaire (comportement des élèves, gestion de conflits). Où en est l'intervention de l'APJJ ? M. Ferreri a changé de fonction (voir si une autre personne pourrait intervenir).

La mairie regrette qu'il n'y ait pas plus de parents qui aillent manger à la restauration (ouvert à tous les parents sur demande) pour se rendre compte. Il semble qu'il y ait un problème de qualifications et de compétences du personnel.

✓ Problèmes au niveau de la venelle : quelles solutions sont envisagées pour décrotter la venelle ? : Un agent des services techniques passe régulièrement avec un « aspirateur ». Il passera plus régulièrement dans la mesure du possible.

✓ Projet du nouveau bâtiment : projet en cours, l'architecte a été choisi. Livraison prévue au premier trimestre 2019.

✓ Réforme des rythmes scolaires : travail en concertation (enseignants, mairie, parents) pour élaborer un questionnaire, organiser des réunions (novembre, décembre, janvier) pour se prononcer au 2<sup>ème</sup> conseil d'école.

✓ Y aurait-il une possibilité d'aide aux devoirs pour les primaires ?

Il faudrait faire appel à des bénévoles car la mairie ne peut pas financer un tel projet. Point à rediscuter si changement de rythme scolaire.

## Annexe – Correction du procès-verbal du conseil d'école du juin 2017

Dans la partie « Bilan des représentants des parents d'élèves / Ensemble pour l'école », la phrase « 50 % des familles souhaitent un retour à la semaine des 4 jours » est remplacée par « 75 % des familles souhaitent un retour à la semaine des 4 jours ».

Le procès-verbal (et son correctif) est soumis à l'approbation définitive.

Pour : 20

Abstention : 1

Contre : 0